



Alternative budgétaire 2004

FICHE D'INFORMATION

Investir pour l'avenir de la planète

L'ABGF investit dans notre avenir collectif, dans l'avenir du monde que nous partageons, par la revitalisation du développement international et le maintien de la paix, un meilleur soutien aux familles à faible revenu, une protection plus solide des revenus de retraite, ainsi qu'une plus grande priorité aux politiques sensibles à la consommation d'énergie, en s'orientant notamment vers les sources d'énergie renouvelable.

L'Alternative budgétaire verra à :

- Faire appel à des stimulants et à des mesures de dissuasion pour contribuer à une économie écologiquement durable.
- Restreindre l'aide apportée par les contribuables au secteur des combustibles fossiles afin d'encourager les entreprises à rendre leur consommation d'énergie durable, en accordant beaucoup plus d'importance aux énergies renouvelables à faible incidence sur l'environnement et à l'efficacité énergétique
- Réserver une part de la taxe sur l'essence à un Fonds des transports verts; investir dans les sources d'énergie renouvelable.
- Consacrer 180 millions \$ par année, au cours d'une période de 10 ans, à une aide directe aux agriculteurs et agricultrices qui adoptent des méthodes de lutte antiparasitaire intégrée (LAI) bio-intensive ou d'agriculture biologique et à la recherche sur les méthodes agricoles alternatives
- Accroître l'aide internationale de 12 %, plutôt que de 8 % selon l'engagement actuel. Annuler toute la dette des pays pauvres et appuyer l'adoption d'une procédure équitable d'arbitrage de la dette des autres pays en développement très endettés.
- Augmenter la contribution canadienne à la lutte contre la pandémie du SIDA en Afrique avec 350 millions \$ supplémentaires et injecter 800 millions \$ supplémentaires au Fonds canadien pour l'Afrique
- Axer l'aide internationale sur des approches innovatrices en matière d'égalité des sexes, d'agriculture, de participation de la société civile et de maintien de la paix.
- Réduire considérablement la fréquence de la pauvreté des enfants en incorporant la Prestation fiscale canadienne pour enfants à un programme unique qui assurera une prestation maximale d'au moins 4 900 \$ par enfant aux familles vivant dans la pauvreté.
- Séparer le transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) nouvellement créé du transfert en matière d'éducation postsecondaire, et hausser le TCPS vers le rétablissement de la part fédérale des paiements d'aide sociale.
- Augmenter le montant des prestations de Sécurité de la vieillesse (SV) aux personnes âgées en situations les plus précaires. Accroître de 5 millions \$ l'affectation au Programme de partenariats pour le développement social mis en œuvre par DRHC.

Pour en savoir plus... www.policyalternatives.ca